

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Démissions et promotion. — Le colonel-divisionnaire de la Rive. — Le Canton de Genève et l'encouragement au tir.

L'armée a perdu le colonel-divisionnaire de la Rive qui, pour des raisons de santé, a dû demander à être relevé de ses fonctions de commandant de la 1^e division. Le colonel de la Rive avait trouvé, dans le commandement de la 1^e division, le légitime couronnement d'une carrière militaire brillamment et utilement remplie. Déjà l'année dernière l'état de sa santé l'avait obligé à demander un congé et il n'avait pu exercer son commandement aux manœuvres de 1899. Son départ, même s'il doit être momentané, sera vivement regretté.

Le colonel de la Rive, sorti de l'arme de l'infanterie, a fait presque toute sa carrière dans l'état-major. Il étudia l'art militaire à Vienne, où il suivit les cours de l'Académie militaire et reçut les leçons du Feldmarschal von Waldstätten. Rentré en Suisse, il se consacra d'abord pendant plusieurs années au service d'état-major puis, lorsqu'on créa des postes d'instructeurs de 1^e classe pour l'enseignement aux écoles centrales, il y fut nommé. Là, sous la direction du colonel Rudolf d'abord, puis comme commandant des écoles centrales, il se consacra, pendant plusieurs années, à l'instruction de nombreuses volées d'officiers de tous grades. Les services qu'il a rendus sont inappréciables. D'un vaste savoir militaire, ennemi des formules, des schémas et des recettes, possédant le don de rendre vivant son enseignement, clair et précis, il forçait l'attention de ses élèves et souvent les tenait sous le charme. Les officiers qui ont eu la bonne fortune de se former à son école lui conservent une sincère affection et une vive reconnaissance, et font des vœux pour qu'il se rétablisse et puisse reprendre sa place à la tête de nos troupes.

En même temps on apprenait la démission du lieutenant-colonel d'infanterie Al. de Meuron, commandant du 3^e régiment; cet officier, obligé de partager son temps entre des affaires civiles considérables et ses mandats législatifs, a été pris du scrupule de ne pouvoir plus consacrer assez de temps à se préparer au commandement dont il était investi, et il a donné sa démission. Nos regrets et nos vœux l'accompagnent dans une retraite certainement prématurée. Le commandement du 3^e régiment

d'infanterie a été confié au major J.-J. Kohler, commandant du 1^{er} bataillon de carabiniers, promu lieutenant-colonel.

* * *

J'ai sous les yeux les rapports du Département militaire du canton de Genève pour les années 1897 et 1898 et j'y trouve des détails intéressants sur la participation de cet état aux dépenses en vue de favoriser le tir en dehors du service et dans les sociétés civiles et sur les encouragements qu'il lui donne. La transformation récemment admise des cibles de l'infanterie a eu en partie pour but d'établir plus d'unité entre les cibles militaires et celles en usage dans les sociétés civiles, et la commission à qui ces questions ont été soumises a nettement posé la nécessité de faire intervenir le tir en dehors du service comme un auxiliaire indispensable de cette partie de notre instruction militaire :

« Il faut travailler à donner plus de développement à l'organisation du tir dans les sociétés et à attribuer à celles-ci, par la division du travail, une part bien déterminée dans l'enseignement du tir... Dans la société de tir, le tireur doit perfectionner et entretenir son adresse. »

Mais ce n'est pas tout. Il faut encore que les tireurs trouvent, en dehors du service, l'occasion de s'exercer et qu'on mette les sociétés en mesure de se procurer des places de tir répondant aux conditions voulues.

Une expertise ordonnée en 1892 et 1893 par le département militaire de Genève fit constater que les conditions de plusieurs places de tir étaient défectueuses et ne présentaient pas un degré suffisant de sécurité ensuite de l'adoption du fusil M 89; il pria alors le Département des travaux publics de faire établir les devis des réfections nécessaires et, à la suite de ce travail, le Conseil d'Etat, tenant compte de ce que ces places de tir servaient aux citoyens incorporés dans la milice à accomplir le tir obligatoire, demanda au Grand Conseil des crédits s'élevant au 71 % des frais occasionnés par ces réfections. Le Grand Conseil, entrant dans ces vues, vota en 1896 et 1897 des subsides à diverses sociétés, au total de 15 900 fr.

Le Département militaire avait fait aussi étudier la transformation de la place de tir du Plan-les-Ouates, lui appartenant, qui ne présentait également plus des conditions suffisantes de sécurité, et le Grand Conseil vota en 1896 un premier crédit de 30 000 fr. Celui-ci s'étant trouvé insuffisant, il accorda, en 1899, pour permettre de parachever les travaux nécessaires, un nouveau crédit de 44 000 fr.

Le canton de Genève a donc dépensé, jusqu'à la fin de 1898, pour améliorer les emplacements de tir existants, la somme de 89 900 fr.

Voilà pour la mise en état des places de tir. C'est une dépense faite une fois pour toutes, ou du moins pour longtemps. Il convient d'y ajouter les dépenses annuelles incomptant au canton du fait des installations de tir lui appartenant; ce sont : 900 fr. pour l'entretien du matériel de tir et

2400 fr. pour la location du Plan-les-Ouates qui ne sert guère qu'aux sociétés de tir.

Les dépenses que je viens d'énumérer ont pour but de faciliter le tir aux miliciens; mais le Département militaire de Genève cherche encore à l'encourager par un subside cantonal de 2 fr. par participant au tir à conditions; en 1898 le nombre des participants ayant été de 4683, le canton a donc payé de ce chef la somme de 9366 fr., plus 700 fr. pour prix d'honneur et prix de clôture.

Ce sont là des sacrifices importants et des encouragements volontaires qui méritaient d'être signalés.

Et puisque j'en suis à parler des encouragements que le canton de Genève donne au développement de nos institutions militaires, il faut mentionner encore les allocations de 900 fr. à la Société des officiers et 600 fr. à la Société des sous-officiers, pour les loyers de leurs locaux; 300 fr. pour cours et conférences militaires; enfin 1000 fr. aux sociétés cantonales de gymnastique, aussi pour le loyer ou l'entretien de leurs locaux.

Il est réjouissant de faire des constatations de cette espèce; cela montre que bien que la Confédération ait pris à sa charge, également, toutes les dépenses militaires, les cantons, car je suis convaincu que le canton de Genève n'est pas une exception, ne se tiennent pas pour dispensés de participer aussi, volontairement et dans la limite de leurs attributions, aux dépenses ayant pour but de préparer au service militaire ou de suppléer aux lacunes de l'instruction officielle.

CHRONIQUE ANGLAISE

Une brochure anglaise sur les milices suisses. — L'affaire du Spion-Kop. — L'infanterie montée. — L'invasion des républiques sud-africaines.

Un professeur anglais, M. G.G. Coulton, a publié dernièrement à Londres une brochure¹ dans laquelle il examine si le système des milices suisses ne pourrait pas, ou plutôt ne devrait pas être introduit en Angleterre. Pour étudier cette question, l'auteur s'est adressé à environ une vingtaine de personnes différant par leur situation et par leurs opinions; il a pensé se faire ainsi une idée de ce que l'on pense en Suisse de l'armée fédérale. Les renseignements obtenus sont excellents et si l'on rencontre quelquefois de légères erreurs, elles ne servent qu'à embellir un système dont on ne tient pas, de part et d'autre, à montrer les imperfections.

Le point de départ de M. Coulton est naturellement la guerre actuelle dans le Sud de l'Afrique et l'état dans lequel s'est trouvée l'Angleterre

¹ *A strong army in a free state*, by G. G. Coulton, London: Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent and C°.

dès le commencement des hostilités : ignorance de la valeur des troupes ennemis, négligence chez ceux qui étaient chargés d'organiser l'armée et de la maintenir en état d'agir, le pays dégarni de ses troupes et n'ayant pour le défendre, pendant la campagne, que des soldats trop peu expérimentés. Il s'agit ici des volontaires, surtout « cette collection d'éléments hétérogènes, sans organisation centrale, ni service de transport, ni commissariat, mal instruits dans le tir, et dont les armes sont bien souvent des vieux clous rendus il y a vingt ans par les réguliers. »

Ce n'est pourtant pas le parti au pouvoir qui est fautif, ce n'est pas le ministère actuel qu'il faut rendre seul responsable de l'état des choses, c'est la nation tout entière qui a failli, qui a manqué à son devoir. « Notre préparation militaire doit être une affaire nationale, indépendante des changements de gouvernement et suffisamment publique, suffisamment mêlée à la vie quotidienne de tout le peuple, pour croître d'elle-même quand l'empire s'accroît, au lieu de croupir dans un courant latéral, tandis que la grande vie du peuple s'écoule à part dans d'autres voies. » Il ne faut cependant pas donner à chacun la même part de responsabilité : « On peut, il est vrai, bien comprendre comment la masse de la nation ayant flotté des générations entières dans un fort courant de prospérité, doit considérer la richesse et la tranquillité comme le droit de naissance naturel aux Bretons et oublier que toute prospérité durable repose sur le travail et le sacrifice de soi, quelquefois même sur la mort ; on peut bien comprendre que cette masse ait oublié que nos libertés actuelles et la paix présente ont été acquises par le sang de nos pères, mais non pas que nos hommes d'Etat en plein Parlement tombent dans une si grave erreur et se prêtent eux-mêmes à un pareil sophisme. » Partout en Europe les revers qu'a essuyés un pays lui ont fait modifier et perfectionner son organisation militaire ; ainsi la Prusse après Jéna, la France après 1870, la Russie même après la guerre de Crimée. Seule l'Angleterre a suivi une tout autre voie et l'on en voit aujourd'hui les résultats. On a trop laissé faire un état-major nombreux et grassement payé et que le gouvernement ne contrôlait même pas. En outre, quand on entend dire par des ministres que toutes les guerres anglaises ont mal commencé et que la constitution britannique est incompatible avec une forte organisation militaire, et quand on a la conviction que ces ministres en valent d'autres, n'est-ce pas le devoir de la nation elle-même de regarder d'un peu plus près l'organisation d'une armée nationale ? En effet tous sont fautifs : « libéraux et conservateurs, ministres et fonctionnaires permanents du War office et, *last but not least*, nous, la nation, qui nous sommes permis en temps de paix d'oublier les éventualités inévitables de la guerre. » Qu'on pense aussi que quelque bonnes qu'elles puissent être, les dispositions des nations européennes à l'égard de l'Angleterre, peuvent changer d'un jour à l'autre, témoin l'incident de Fachoda. « Nous sommes, en effet, constamment représentés, et

souvent avec une entière conviction, comme des heureux imposteurs qui ont fouillé injustement dans le passé et acquis leurs gains par pure effronterie ; l'envie des nations rivales est maintenue dans un état de fièvre par les incertitudes continues et changeantes de la situation européenne.... Nous avons besoin de montrer clairement au monde entier qu'il n'y a rien à gagner à attaquer l'Angleterre. Mais un système composé uniquement de volontaires ne peut pas y arriver, car il ne s'en présente jamais suffisamment en temps de paix, et en temps de guerre leur manque d'organisation conduit à de terribles pertes en vies comme en énergie. »

Cependant il est bien connu qu'en Angleterre il existe un préjugé contre l'idée du service obligatoire, d'abord parce qu'on considère la chose comme non-anglaise (*un-english*), puis parce qu'on prétend qu'elle ne peut pas convenir à un peuple essentiellement libre. C'est la fausseté de ces deux assertions que M. Coulton entreprend de démontrer dans la suite de sa brochure, en prouvant qu'elles reposent d'une part sur l'ignorance de l'histoire d'Angleterre, et de l'autre sur l'organisation de ce qui existe aujourd'hui dans l'Europe contemporaine.

En effet, si l'on jette un coup d'œil en arrière et qu'on regarde avec quelles troupes l'Angleterre a remporté ses succès de la guerre de cent ans, on verra que les batailles de Crécy et de Poitiers sont les victoires d'une armée bien organisée et relativement disciplinée sur le désordre de la chevalerie française. Edouard III avait créé une sorte de service militaire obligatoire, dans les détails duquel il ne me paraît pas nécessaire de suivre M. Coulton. Ainsi tombe la première objection contre le service militaire obligatoire en Grande-Bretagne. Quant à l'objection de l'incompatibilité de ce service avec la liberté, c'est en examinant le service obligatoire tel qu'il existe en Suisse que l'on peut y répondre. En Angleterre on ne se fait guère une idée de ce qu'il est ; on le confond généralement avec ce qui se passe en Allemagne ou en France. M. Coulton se donne la peine d'expliquer tout au long ce qu'on entend en Suisse par service militaire, « non seulement un devoir, mais la plupart du temps un réel plaisir. » Les renseignements sont en général exacts, sauf quand il prétend que le meilleur matériel en fait d'hommes se trouve dans les villes et les grands villages et qu'il considère la population des montagnes comme « *rabougrie* de corps et d'esprit par la lutte inégale qu'elle soutient depuis des générations contre les forces impitoyables de la nature, ou bien rendue avide par la générosité inconsidérée ou la lésinerie qui marchande d'un essaim de touristes toujours changeants. » Pour ne parler que d'un bataillon, je ne crois pas que les montagnards du 88 en soient arrivés là. C'est du reste une remarque sans grande importance ; dans la plupart des cas le professeur anglais voit juste : « La nation suisse, comme la nôtre, a amassé un trésor de liberté sociale et politique, non pas par une constitution battante neuve, mais par la lutte lente des siècles, non pas par la

violente élimination révolutionnaire de quelque élément, mais par le frottement régulier et productif des forces saines, cherchant chacune sa place dans l'Etat. En guerre, les Suisses arrachèrent d'abord leurs libertés aux tyrans militaires, puis ils fournirent l'Europe de soldats et de la meilleure qualité. En paix, ils ont contribué pour leur part à la science européenne ; leur éducation nationale est probablement la meilleure du monde et leur commerce suit pour le mieux son propre chemin. Tel est la nation, telle sera l'armée qui est nourrie des meilleures énergies de la nation. » Et la Suisse est fière de son armée, elle a confiance en cette force qui ne peut la pousser à aucune agression, mais qui doit être invincible quand il s'agirait de défendre le pays.

Et ici le militarisme, qui donne de sérieuses inquiétudes aux autres pays du continent, n'est pas à craindre, simplement parce que les officiers suisses sont pour la plupart citoyens d'abord et militaires ensuite et qu'ils sont tous sortis du rang. « Car il faut remarquer que lorsque nous entendons parler d'un antagonisme entre l'armée et la nation chez les peuples du continent, le mot armée n'implique que les officiers. Les soldats ne sont pas contre la nation ; au contraire, ce sont eux qui sont la nation. »... Mais à côté du soldat citoyen et séparé de lui pour la vie par des limites artificielles aussi bien que naturelles, il y a la caste nombreuse et compacte des officiers qui ont un pouvoir absolu sur leurs subordonnés tout en exerçant sur la nation une influence toujours croissante. Si en France le militarisme a été rendu si visible par l'affaire Dreyfus, il n'en existe pas moins ailleurs quoiqu'on prenne plus de soins pour le cacher. Le fait qu'en Suisse l'officier ne passe au service militaire qu'une petite fraction de son existence, qu'à côté de cela il a ses affaires particulières, ou sa profession qui le font vivre, ce simple fait, s'il n'y en avait pas d'autres, lie indissolublement l'armée et la nation.

Ce qui contribue encore à rendre cette armée éminemment nationale, c'est le mélange dans le rang de toutes les classes de citoyens ; le millionnaire y couvoie l'ouvrier, et l'un comme l'autre, ils subissent cette saine éducation physique et morale que donnent incontestablement les exercices en plein air et la subordination sans bassesse. Le père qui voit son fils de 20 ans partir pour le service militaire a l'intime conviction que cela ne pourra lui faire que du bien, et en même temps il est persuadé que la caserne ne le lui prendra pas, « qu'il restera avant tout le fils de son père ».

Le panégyrique continue jusqu'à la fin de la brochure, et l'on oublie pour un moment les récriminations plus ou moins amères de ceux qui ne voient pas tout en rose dans les institutions militaires de la Suisse. Mais les Anglais n'ont pas encore adopté ce que leur propose M. Coulton. Ce ne sera pas sans une vive lutte que le service militaire obligatoire des miliciens remplacera le système actuel, quelque défectueux qu'il paraisse.

S'il n'éprouve pas le besoin de modifier le système d'enrôlements volontaires, le gouvernement anglais songe pourtant à perfectionner l'instruction du tir, soit au service, soit en dehors. C'est dans ce but qu'il a envoyé dernièrement en Suisse une mission composée de deux officiers (M. le major Fremantle et M. le capitaine d'état-major Graut) et d'un ingénieur (M. A.-P. Humphry). Ces messieurs, sous la conduite de M. le premier-lieutenant Bardet, ont visité les installations de la place de tir de Berne, la fabrique d'armes et la fabrique de munitions. Ils ont été vivement intéressés par tout ce qu'on leur a montré ; ils se sont même procuré un chevalet de précision pour le réglage des armes. De Berne ils se sont dirigés sur Aarau, puis sur Zurich et Wallenstadt. Ce qui les attirait particulièrement, c'est l'institution des sociétés de tir et leur fonctionnement, puis la manière d'installer des places de tir à proximité immédiate des localités. Si cela n'est pas toujours facile en Suisse, c'est encore bien plus difficile en Angleterre, en raison de la configuration du sol et de la densité de la population.

Du reste, la *National Rifle Association* s'occupe activement de l'amélioration des conditions du tir en Grande-Bretagne. Son comité vient de publier un projet, dont l'avait chargé le War Office, projet intelligemment élaboré, et sur lequel on compte beaucoup pour répandre davantage le goût du tir. Il lui manque encore la sanction du gouvernement, et je compte en parler quand il sera définitivement adopté.

* * *

— On se souvient des dépêches de lord Roberts à propos de l'affaire de Spion Kop. Les généraux Buller et Warren se rejetaient mutuellement la responsabilité de l'échec, blâmant ou excusant le colonel Thorneycroft d'avoir abandonné la position. Ce qui indique une fois de plus l'insouciance avec laquelle les généraux anglais agissaient dans toute la campagne, c'est le reproche de Buller à Warren d'avoir ordonné l'assaut de Spion Kop au général Woodgate après que le général Coke, qu'il voulait en charger, lui eût fait observer qu'il était dangereux de faire cette opération avant d'avoir mieux exploré le terrain. Lord Roberts, lui, blâme à peu près tout le monde, et en particulier reproche amèrement à sir R. Buller sa lenteur et son manque d'initiative. Cette publication a fait beaucoup de bruit en Angleterre, mécontentant les uns et plaisant par contre à d'autres. Ainsi que le fait remarquer l'*United Service Gazette* du 21 avril, cette façon d'agir du général en chef de l'armée d'Afrique est une innovation dans l'histoire militaire du Royaume-Uni. Dans toutes les nombreuses guerres soutenues jusqu'à présent par l'Angleterre, il y a eu des succès et des revers, des bons généraux et des mauvais, mais les officiers qui avaient eu le malheur de ne pas réussir n'avaient encore jamais été publiquement dénoncés ou renvoyés du champ des opérations comme on l'a

vu ces derniers temps. On cherchait généralement des prétextes, des raisons de santé, par exemple, pour opérer un changement ou pour motiver un départ; on n'allait pas jusqu'à blâmer publiquement un officier supérieur. Lord Roberts agit à sa manière: Il est renseigné par des dépêches sur toute opération importante qu'exécutent ses subordonnés, et celui qui n'a pas réussi est tout aussi sûr de recevoir un blâme que des éloges en cas contraire. Reste à savoir si c'est un bien ou un mal. D'un côté, ce procédé pourra faire perdre la confiance que les officiers et soldats ont en leur chef, lorsqu'ils auront vu qu'on estime en haut lieu qu'il n'est pas à la hauteur de sa tâche. Il faudrait commencer par déplacer le général en cause, puisqu'il ne convient pas au commandement qu'il exerce. Dans la marine anglaise, on a un système qui paraît bien préférable: Les désastres s'y produisent bien plus fréquemment, puisqu'ils peuvent arriver en temps de paix comme en temps de guerre. Pourtant on n'en entend pas parler dans le public; ce n'est que si elle le juge nécessaire que l'Amirauté publie des notes. Le Premier Lord en est toujours informé, et peu de temps après quelques officiers sont avisés qu'ils ne doivent plus attendre à l'avenir qu'on leur paie leur solde en entier, et l'on n'en parle plus.

Le système de lord Roberts consiste à ne rien cacher; en outre il reconnaît que la nature humaine est faillible. On connaît le mot de Napoléon: « Le plus grand général est celui qui commet le moins de fautes. » Lord Roberts paraît adopter cette théorie, en signalant et censurant les erreurs commises. Cela a au moins pour effet de prévenir de pareilles bêtises dans l'avenir. Les personnes haut placées feront plus attention à leurs actes quand elles sauront que ceux-ci peuvent être à chaque instant exposés devant le public. Et les subordonnés auront la pleine conviction que, quelque position qu'on occupe, on sera récompensé ou puni suivant ses capacités.

On peut, du reste, ne pas être d'accord avec *l'United Service Gazette* dans l'approbation qu'elle donne à la manière d'agir du maréchal Roberts. Et pourtant la tâche de cet officier n'est pas une sinécure, et il n'a peut-être pour le moment pas d'autre moyen de mettre l'armée qu'il commande à la hauteur des circonstances et les officiers supérieurs à la hauteur des fonctions qui leur incombent.

Le numéro d'avril de *l'United Service Magazine* renferme un article intéressant du major John M. Macartney sur l'infanterie montée, article que lui a suggéré la guerre actuelle. L'auteur fait remarquer que l'Angleterre, le seul pays où l'on instruit ce genre de troupe, avait dès le début de la guerre quelques bataillons d'infanterie montée. Ces bataillons auraient pu rendre de grands services dans le terrain où l'on se trouvait et contre un ennemi tel que les Boers. Mais on les a détournés de leur but. On a oublié, presque depuis les premiers jours, que la principale sphère d'activité

de l'infanterie montée doit être à pied, et on les a considérés comme des cavaliers. On ne les avait pas pourtant instruits comme tels. Et, d'un autre côté, à quoi bon ces grandes masses de cavalerie, quand les charges sont devenues, à l'heure qu'il est, à peu près impossibles, depuis l'introduction des fusils à répétition. Il faut que cette arme se contente d'être les yeux et les oreilles d'une armée, tâche suffisamment honorable et suffisamment difficile pour qu'on doive constamment s'y exercer. Par contre, l'infanterie montée a sa place à part comme troupe destinée à combattre par le feu, quand les circonstances le permettent, puis elle remonte à cheval pour recommencer ailleurs. Il suffit d'ailleurs d'imiter l'exemple des Boers et ne considérer le cheval que comme moyen de transport.

* * *

Le séjour de lord Roberts à Bloemfontein a duré encore tout le mois d'avril ; il lui a fallu plusieurs semaines pour mettre son armée en état de continuer la marche vers le nord. Un certain temps on le crut même dans une fâcheuse situation, on le vit déjà bloqué dans l'ancienne capitale de l'Orange, comme White l'avait été à Ladysmith. On apprenait, en effet, que des tranchées se creusaient autour de Bloemfontein, où l'eau menaçait de manquer, les réservoirs étant entre les mains de l'ennemi. On ne comprenait pas, on ne voulait pas comprendre, qu'avant d'entreprendre un nouveau bond en avant, le général anglais voulait laisser derrière lui une place de ravitaillement assurée ; il lui fallait tout d'abord mettre la ville à l'abri de tentatives des Orangistes, dont les bandes reparaissaient un peu partout. Avec quelques petits travaux de défense il suffisait d'un petit nombre de bataillons pour la défendre. Il convient d'ajouter que les Boers, profitant de l'inaction du maréchal Roberts, se rassemblaient de tous côtés en troupes plus ou moins nombreuses et menaçaient les Anglais : Methuen dans sa marche sur Mafeking ne peut, malgré ses 14 000 hommes, dépasser Warrenton ; des officiers anglais en promenade se font bêtement prendre près de Kimberley ; au sud, près de Bethany, à Reddersburg, un fort détachement anglais tombe entre les mains de l'ennemi et le général Gatacre qui avait volé à son secours, joue de malheur une fois de plus et arrive trop tard ; il ne trouve plus personne sur le champ de bataille. Ce fut son dernier exploit dans cette campagne où bien d'autres ont commis des bêtises ; on le rappela en Angleterre où il rentra la tête basse quelque temps après. C'est alors que partout, en Angleterre même comme sur le continent, on s'apitoie sur le sort du maréchal Roberts. Il faudrait un nouveau succès tous les jours pour satisfaire ceux qui ne se donnent pas la peine de comprendre les difficultés d'une pareille campagne, dans les conditions dans lesquelles elle a été entreprise. On a encore parlé d'un nouveau désastre à Meerkatsfontein, localité que les cartes n'indiquent pas et où 900 Anglais auraient été faits prisonniers. La nouvelle en fut plus tard démentie et

comme ce ne fut pas la seule fois que cela se présenta, il y a lieu de faire bien des réserves quand on parle d'événements qui se passent si loin de nous et dont le télégraphe parle avec son laconisme habituel. Ce qu'il y a de certain c'est que le colonel Dalgety fut assiégué à Wepener et que l'on dut envoyer des troupes à son secours; en outre, au Natal, le général Buller fut, suivant son habitude, repoussé de ses premières attaques sur Elands-Laagte.

Il fallut plus de quinze jours aux divers détachements anglais pour débarrasser le sud de l'Orange des derniers ennemis qui disparurent vers le nord, malgré les efforts qu'on fit pour leur couper la retraite. Les premiers jours de mai lord Roberts fut prêt à reprendre sa marche sur Prétoria. Le 3 mai, Brandford est occupé sans difficultés, puis le 6, c'est le tour de Winburg dont s'empare le général Hamilton, tandis que lord Roberts occupait Smaldeel. Depuis Bloemfontein on a déjà fait 100 kilomètres vers le nord, pour la plus grande satisfaction de l'Angleterre où la confiance renait de plus belle. Mais, comme le disait le *Times*: « Nous avons tort de qualifier de triomphe stratégique chaque pas en avant de Roberts. Il est plus juste de dire que les succès de ces derniers jours sont simplement la conséquence de mouvements bien combinés, bien coordonnés et bien exécutés. La chose la plus satisfaisante est l'harmonie qui paraît régner entre les diverses colonnes. Rien de mieux que la manière dont lord Roberts a couronné la capitulation de Winburg par Hamilton en occupant lui-même Smaldeel. » En même temps, à l'Ouest, le général Hunter, avec les brigades Barton et Paget parvenait à exécuter ce que le pauvre général Methuen essayait depuis longtemps; il passait le Vaal entre Windserton et Fourteen Stream. Puis, le 12 mai, lord Roberts télégraphiait son arrivée à Kroonstadt, le Zand avait été passé sans trop de peine et le drapeau anglais flottait sur la seconde capitale de l'Orange.

Sur la droite, le général Rundle s'avance également, nettoyant le pays jusqu'à la frontière orientale. Au Natal, le 10 mai, le général Buller, encouragé par les succès du général en chef, se décide à faire un effort et cette fois-là il réussit: il batit d'abord les Boërs à Helpmakaar puis s'empara de Glencoe et Dundee, ensuite de Newcastle. Il a maintenant devant lui les défilés tristement fameux de Laing's Neck où il s'attend à une résistance désespérée de la part de l'ennemi. Il restera là jusqu'à la fin du mois, ne faisant guère parler de lui sauf vers le 20 où il se voit dans la nécessité d'annoncer la surprise d'un escadron d'infanterie montée qui tomba entre les mains des Boërs près de Vryheid, dans le sud-est du Transvaal.

Quant à la colonne de l'extrême gauche, elle s'est divisée: le général Methuen, sans passer le Vaal, s'est mis à remonter la rive gauche du fleuve, se dirigeant sur Kroonstadt; Hunter, sur la rive droite, marche sur Johannesburg; enfin un petit détachement, une colonne volante, conduite par le colonel Mahon, exécute une marche rapide vers le nord. Cette colonne,

de 1500 hommes environ, appartenant à la police du Cap, à la cavalerie, à l'infanterie montée de Kimberley, et à la Yeomanry, avec 3 canons Maxim, marcha directement au nord en laissant Vryburg sur sa droite. Après un court repos près de cette localité, elle reprit sa marche, faisant 32 kilomètres par jour et finit, après sa jonction avec le colonel Plumer, par délivrer Mafeking, le 16 mai. Cette ville assiégée depuis le 15 octobre avait été défendue avec la plus grande ténacité par le colonel Baden-Powell; les vivres commençaient à manquer et l'on craignait qu'elle ne fut obligée de se rendre. Sa reddition avait même été annoncée en lettres grasses dans plusieurs journaux quelques jours avant sa libération. Personne n'ignore l'enthousiasme délirant que la nouvelle de sa délivrance suscita en Angleterre et à Londres en particulier, ni les ovations chaleureuses que la ville entière fit à la mère de celui qui avait si énergiquement soutenu le siège, le colonel Baden-Powell, promu aussitôt major-général.

Après quelques jours de repos à Kroonstadt, lord Roberts reprend sa marche. Partout devant lui les Boers n'offrent qu'une faible résistance. Le 24 mai, jour de l'anniversaire de la reine, son avant-garde passe le Vaal et quelques jours après, Johannesburg, laissée sans défense, tombe entre ses mains. Le 5 juin, ce sera le tour de Pretoria. La fin de la campagne approche. Devant les forces très supérieures de leur adversaire, les Boers déjà fatigués d'une guerre si longue semblent être en proie à un complet découragement. On n'entend plus parler de cette lutte à outrance qu'on voulait livrer; il semble en effet que le plus sage, pour les deux partis, est d'éviter des massacres désormais inutiles.

M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Changement de ministre. — Le général André. — Le colonel Percin. — Le général Tricoche. — Dans l'artillerie. — Petites nouvelles. — A l'Exposition. — L'auteur de *la guerre future*. — Les derniers actes du général de Gallifet. — Quelques ouvrages. — Un héros vaudois.

Le général de Gallifet a dû sévir contre un officier qu'il a appelé criminel et que le président du conseil a traité de félon, au grand scandale d'une partie de la Chambre. Le capitaine Fritsch, de qui il s'agit, avait communiqué à des hommes politiques, afin de leur fournir des armes contre

¹ Par suite d'une erreur dans le numérotage des feuillets de ma dernière chronique, deux alinéas relatifs à *l'Armée à travers les âges* ont été rejettés à la page 388, alors qu'ils auraient dû venir page 387, avant les passages que j'ai consacrés aux traductions de Clausewitz et à *La pacification de Madagascar*.

le gouvernement, des pièces qui étaient entre ses mains pour raison de service. Notez que le général de Gallifet avait fait la grosse voix et il avait bien prévenu qu'il ne tolérerait aucun acte d'hostilité au cabinet de la part d'un de ses subordonnés. Or, c'est dans son état-major même que cet acte s'est produit. Ceci semble prouver, ce que j'ai dit maintes fois, que le ministre, affaibli par la maladie, n'exerçait ni une grande autorité ni une surveillance active sur son entourage. Il a protesté contre cette hypothèse. Même quand j'étais « en train de *crever* », a-t-il dit, rien ne se faisait, dans l'armée, qu'avec mon assentiment. Suivant un mot de Talleyraud, ce qui est excessif est insignifiant : il y a quelque chose d'excès à soutenir que, quand on est terrassé par la fièvre, si énergique fût-on, on reste en état d'exercer le pouvoir. Le général de Gallifet est âgé ; il ne s'est pas ménagé : on comprend fort bien un certain relâchement dans son énergie. On comprend moins qu'il se soit refusé à en faire l'aveu. C'est très beau de revendiquer la responsabilité entière, comme il l'a fait dans la tumultueuse séance du 28 mai. Encore ne faudrait-il pas être manifestement incapable de l'exercer. — Cet homme de fer a de l'argent dans le ventre... et « du plomb dans l'aile. » — Il en a plus dans l'aile que dans la tête... Tels sont les propos que j'ai entendu mes voisins échanger, dans le tapage qui se produisit après la sortie du général de Gallifet.

Le bruit courut aussitôt qu'il s'était séparé de ses collègues du gouvernement et que, s'il se retirait, c'était avec l'intention de remettre sa démission au président du conseil¹. On ne se trompait pas. En vain fit-on courir le bruit qu'il avait tout simplement voulu changer d'air. L'atmosphère du Palais-Bourbon était devenue irrespirable en effet, même pour des gens bien portants, à plus forte raison pour un convalescent, beaucoup plus atteint qu'il ne voulait le laisser paraître et, peut-être, se l'avouer. Aussi n'a-t-on pas manqué de l'inviter à se reposer définitivement. Il est évident qu'il n'était plus énergique que d'une façon intermittente, par saccades, par boutades (peut-être même ne l'a-t-il jamais été autrement) ; il se passait dans sa propre maison et presque sous ses yeux une foule de choses coupables, qu'il ne voyait pas ; il admettait dans son entourage des gens indignes d'en faire partie ; il vivait sur son vieux fond d'idées, à un moment où il importe essentiellement de comprendre les idées nouvelles et de se les assimiler ; il n'était plus capable de se rajeunir par l'étude, dont il n'a jamais eu l'habitude : sa très vive intelligence est devenue de plus en plus superficielle, en même temps qu'a disparu sa remarquable activité physique. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, il était naturel qu'on le vit sans déplaisir céder son portefeuille à quelqu'un qui fût d'une autre école que lui. Le général André était

¹ Il aurait dit, prétend-on (et ce propos est bien caractéristique) : « J'avais le droit moi général, de juger un officier et de le qualifier sévèrement. Ce droit, M. Waldeck-Rousseau ne l'avait pas, étant un civil. »

prêt à recueillir sa succession, et, en 48 heures, l'affaire fut arrangée. Ce n'est un mystère pour personne que, sans avoir envie du ministère, il se préparait à l'occuper, comme il y a des gens qui tout en tenant beaucoup à la vie, se préparent à bien mourir. Aussi un de ses amis me disait-il ces jours-ci qu'il arrive au pouvoir avec un programme. — Et avec une doctrine ? ai-je demandé. A cette question, il n'a pas été répondu. Mais tant sont arrivés sans programme ni doctrine que nous devons nous estimer heureux.

Le nouveau ministre est un grand diable d'homme, qui n'en finit plus, sec (il l'est parfois de langage et d'allure, tout comme au physique), par-cheminé, ridé; mais il a encore tous ses cheveux, qui sont encore blonds. L'œil est pénétrant derrière le monocle ou le pince-nez. La bouche est narquoise. La phisyonomie a quelque chose de méphistophélique, passant de la gaîté la plus cordiale et la plus bienveillante à la dureté la plus terrifiante. Sous cette enveloppe quelque peu énigmatique se cache une intelligence vive et alerte, servie par de la mémoire et de l'érudition, et qui se produit avec quelque abondance. On ne sait pas toujours ce qu'il y a de sérieux dans les saillies de ce brillant causeur, ni s'il y a vraiment de l'esprit de suite qui relie les digressions où il se complait. Plus que personne, il a besoin d'être jugé d'après ses actes.

Ses débuts ont causé quelque surprise. On s'attendait à quelque manifeste éclatant. On n'a eu qu'un renouvellement presque complet de l'état-major particulier du ministre, et de petites mesures relatives à la tenue et aux punitions. Il n'est pas jusqu'à la forme des rapports ou ordres qui n'ait étonné. Certains pensaient que, sans en revenir aux formules républicaines et sans user du « citoyen », le général André dirait tout bonnement : « les généraux », « les commandants de corps d'armée ». Aux uns et aux autres il a donné du « Messieurs » à bouche que veux-tu. En levant les punitions, comme don de joyeux avènement, il a usé d'un droit régalien qui, à la vérité, est passé dans les mœurs, mais qu'aucun texte, sauf erreur, n'autorise. Faire grâce et accorder une ration d'eau-de-vie, c'est un reste du privilège souverain. Mais, du moins, la ration d'eau-de-vie, elle, est prévue par les règlements. Lever les punitions, c'est un moyen, en tous cas, de se faire bien voir des soldats. Et, pour se faire bien voir des officiers, il n'est tel que de leur rendre la faculté de dépouiller l'uniforme, faculté qui leur avait été enlevée il y a huit mois. Vous vous rappelez le chapitre « *des Successeurs* » du Prince de Ligne, ou ses *Préjugés militaires* (Edition Charles-Lavauzelle, page 82) :

Je passe à un fils d'abattre le dernier corps de logis du château que son père vient d'achever de bâtir. Cela est dans l'ordre, apparemment, car cela arrive tous les jours. Mais il faudrait respecter un édifice aussi respectable que celui qui est bâti sur l'exécution des ordres et sur l'uniformité. A-t-on vu souvent l'officier général qui arrive à la tête de ce que les autres armées nomment divi-

sion... faire cas des ordres qu'il y trouve?... Pour le colonel qui arrive, on sait qu'il sera doux, si son prédécesseur a été sévère...

A la forme des premiers documents émanés du nouveau ministre de la guerre, on a adressé d'autres critiques encore que celles que j'ai formulées. Est-il vrai qu'un membre du Cabinet soit appelé « par la confiance de M. le Président de la République » à recevoir son portefeuille, et n'est-ce pas de la volonté du Président du Conseil qu'il le détient? Le Ministre de la guerre est-il constitutionnellement le « chef de l'armée »? N'y a-t-il pas quelque ironie à dire au chef de l'Etat en lui présentant un décret, décret qu'il ne peut faire autrement que d'adopter: « Si vous approuvez cette mesure, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le (projet de) décret ci-joint? »

Laissons ces chicanes aux esprits vétilleux, aux chercheurs de la « petite bête ». Allons au fond des choses.

La levée des punitions a été soumise à une procédure compliquée, qui semble indiquer que le ministre n'a pas grande confiance dans le discernement des chefs de corps, puisqu'il ne laisse pas à leur appréciation les cas où la discipline est intéressée au maintien des mesures répressives. Ou, s'il les croit capables de prendre une décision sensée, c'est donc qu'il suppose que quelque cause les empêchera de la prendre.

Autre sujet d'ébahissement. A la fête de gymnastique, dont il avait la présidence, le général André, qui passe pour n'être pas l'homme à donner de l'eau bénite de cour, s'est montré favorable à l'idée de faciliter l'avancement des membres diplômés des sociétés de gymnastique!... Nous verrons sous quelle forme il réalisera l'engagement qu'il a eu l'air de prendre. Il sera temps, à ce moment, d'examiner la question. La solution annoncée n'est pas sans soulever bien des objections de principe.

Mais il est évident que tout ceci n'est que bagatelle de la porte pour amuser la foule et faire patienter le client, comme dit l'autre. Le général André pelote en attendant partie. On lui prête l'intention, en effet, de ne rien entreprendre de sérieux tant qu'il ne sera pas sûr de ses bureaux, dont on connaît l'hostilité à toute réforme, et aux réformes démocratiques plus qu'à toutes autres. Il va se servir du balais qu'Hercule employa jadis. Puisse-t-il seulement avoir la poigne assez forte et le bras assez long pour le bien manier.

Déjà il a reconstitué son cabinet civil. Il a rendu au service de troupe ce général Davignon de qui le général de Galliffet disait: « Quand je lui donne un ordre, je suis sûr qu'il ne sera pas exécuté. » Inutile d'ajouter que le ministre gardait le serviteur qu'il traitait ainsi. Et les mauvaises langues prétendent qu'il tenait même d'autant plus à le garder qu'il trouvait en lui une certaine complicité de désobéissance.

Le successeur du général Davignon est le colonel Percin qui a laissé des souvenirs très vivants, comme professeur d'artillerie, à plusieurs génér-

rations de Saint-Cyriens, et que connaissent bien les lecteurs de la *Revue du Cercle militaire* et de la *Revue d'artillerie*. Esprit éminemment didactique, écrivain précis et savant, c'est un officier d'une rare valeur, et il s'est montré chef de corps tout à fait hors ligne. Et si son avancement a été retardé, c'est par ce qu'on savait de ses opinions, bien qu'il n'en fit pas montre. Le général de Gallifet avait décidé de réparer cette injustice et d'accorder les étoiles de général à ce brillant colonel : son successeur ne tardera sans doute pas à accomplir cet acte de réparation.

Le colonel Percin vient de publier, sur l'utilisation du canon à tir rapide, deux très remarquables brochures¹, qui sont malheureusement peu intelligibles pour les personnes peu familiarisées avec le nouveau matériel, car il y est fait allusion à certains accessoires, tels que les goniomètres, à certaines opérations, telles que le fauchage, dont la connaissance préalable serait nécessaire.

Nous aurons assurément occasion d'y revenir plus d'une fois, car elles sont très substantielles et contiennent une foule de choses. Elles en contiennent même trop, au gré de certaines gens qui trouvent plus simple de « blaguer » un auteur pour être entré dans des détails minutieux que d'étudier ses ouvrages, ce qui leur permettrait de reconnaître que cette minutie, loin d'être excessive, était nécessaire. L'emploi d'engins nouveaux et délicats comporte des prescriptions multiples. L'entretien des canons à culasse mobile remplit des chapitres qui n'avaient pas lieu d'exister au temps du chargement par la bouche. Faut-il s'en étonner, et n'est-il pas tout naturel que la mise en œuvre d'une bouche à feu perfectionnée, qui est une merveille d'ingéniosité et de puissance, exige l'emploi de moyens soigneusement étudiés et fort différents de ceux dont on a pu se contenter jusqu'ici ?

— Restons dans l'artillerie, puisque nous y sommes.

Le général Tricoche, qui vient de mourir à Plainpalais, a eu une action assez grande sur cette arme à laquelle il appartenait et qu'il a dirigée pendant quelque temps. On lui doit, en particulier, d'avoir fait aboutir la réforme excellente qui a séparé l'artillerie de forteresse de l'artillerie de campagne, encore que cette mesure n'ait pas été prise avec une netteté suffisante et sans que la spécialisation ait été réalisée d'une façon complète². Mais, s'il s'est montré révolutionnaire sur ce point, il était resté sur d'autres extrêmement conservateur et vieux jeu. Il n'avait pas

¹ *Répartition du feu de l'artillerie et Emploi des feux de l'artillerie*. — Paris et Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}, 1900.

² Le dernier article qu'il ait écrit était justement une protestation contre la mesure excellente, dont j'ai parlé le mois dernier (page 380), supprimant les tirs de siège pour les batteries de campagne.

su faire peau neuve et comprendre qu'à un matériel nouveau (que, d'ailleurs, il a l'air de n'avoir connu qu'imparfaitement,) il faut une tactique nouvelle et d'autres habitudes d'esprit, d'autres procédés d'instruction et d'organisation. Devenu publiciste depuis sa retraite, et inféodé à la *France militaire*, dont il était un des leaders, il a beaucoup écrit pour contrarier les novateurs, soit qu'il ait mal jugé la portée de leurs efforts, soit qu'il eût du regret de ne pas marcher à la tête du mouvement. Toujours est-il qu'en cela, tout au moins, son attitude n'a pas été très nette : il y avait chez lui un certain goût de progrès alourdi par un attachement au passé et par l'importance démesurée qu'il attachait à son expérience personnelle.

Le général Tricoche avait comme journaliste de très appréciables qualités. Il tournait en particulier les articles de réclame avec un art consumé. Il laisse un fils qui est, lui aussi, un écrivain militaire distingué. On lui doit des études excellentes sur les armées de l'Angleterre et de l'Amérique.

— Bien qu'il soit toujours impossible de se renseigner sur le matériel de 75 et sur sa manœuvre, il est acquis aujourd'hui que toute l'artillerie française est dotée du nouveau canon : on en parle couramment, ouvertement ; on vient d'inscrire d'office au tableau d'avancement les officiers qui ont travaillé soit à sa création soit à sa mise en œuvre ; on a institué dans la plupart des corps d'armée un capitaine inspecteur du matériel de 75 (ce qui paraît prouver que sa conservation, son entretien, ses réparations, ne peuvent être confiés qu'à un personnel spécial, soit que les opérations y relatives soient particulièrement délicates, soit que le mystère continue à planer sur elles et qu'on ne veuille pas initier tout le monde aux détails de construction de ces engins). Nous avons dit que, par suite de leur adoption, les principes de la tactique avaient été modifiés par voie de décret à la date du 29 mars dernier. Mais ce décret était mal rédigé : il a fallu qu'une circulaire ministérielle fit connaître que les alinéas que nous avions cru supprimés subsistaient. Mon interprétation du mois dernier (page 383) tombe donc à faux : elle doit être considérée comme nulle et non avenue. J'en conviens d'autant plus volontiers que tout le monde avait commis la même erreur que moi, et le Ministre a dû reconnaître qu'il avait soumis à la signature du chef de l'Etat un texte obscur, où celui-ci pourtant, bien entendu, « n'a vu que du feu », comme on dit.

— Notre artillerie possédait naguère à Poitiers un établissement qui servait à la fois de Cours pratique et de Commission d'expériences pour tout ce qui se rapporte au tir. Mais le polygone de Poitiers n'est pas outillé pour l'étude de la poliorcétique, par exemple, ou pour la résolution des problèmes qui se posent aux batteries côtières. Si jadis on a pu voir l'école

navale à Angoulême, sur la Charente, et si nos futurs capitaines de vaisseaux ont fait leur apprentissage sur l'eau douce... ou la terre ferme¹, il va de soi qu'on est devenu plus exigeant ; le Camp de Châlons et la rade de Toulon avaient donc été mis pour les tirs de siège et de côte à la disposition de la Commission de Poitiers, et celle-ci se transportait successivement aux quatre coins de la France pour se livrer à ses petites opérations : recherches personnelles ou instruction des officiers de l'arme C'était beaucoup d'allées et venues, beaucoup de temps perdu. Et puis, c'était contraire au principe de la spécialisation, qui s'impose de plus en plus. C'est ce qui arrivait lorsqu'il voulait exercer au tir de siège, pendant les écoles à feu, le personnel des batteries de campagne : on y dépensait de l'argent sans le moindre profit.

Il était donc naturel qu'on scindât la Commission de Poitiers, qu'on en détachât une fraction dans un port pour étudier le tir de côte, et ce premier schisme date de plusieurs mois déjà, puis qu'on en installât une autre dans un endroit où elle put s'occuper des questions relatives aux tirs de siège et de place. C'est ce dernier progrès qui vient d'être réalisé, la place de Toul ayant été choisie comme siège de la nouvelle Ecole.

A propos d'école et d'artillerie, mentionnerai-je, d'après les journaux, la façon brillante dont les élèves de l'Ecole centrale auraient manœuvré le canon et exécuté des mouvements de maniement d'arme sous le commandement de leur éminent instructeur en chef, M. le chef d'escadron de Neuville ? Je ne pense pas que vous trouviez grand intérêt à cette information, bien que tout intérêt n'y fasse pas défaut.

Pendant que l'artillerie travaillait, l'infanterie n'est pas restée inactive. De très belles recherches ont été faites, paraît-il, sur le tir du fusil et sur les projectiles. C'est aux résultats remarquables qu'elles ont procurées qu'on rapporte la faveur dont vient d'être l'objet le jeune et brillant directeur de l'Ecole normale du Camp de Châlons. Retenez le nom du lieutenant-colonel Vonderscherr, récemment maintenu d'office pour le grade de colonel : je ne doute pas que vous ne l'entendiez citer plus d'une fois. Le plus bel avenir est réservé à l'officier actif qui le porte.

J'ai dit que le Ministre vient d'interdire d'une façon absolue la vente des boissons alcooliques dans les cantines. Ce résultat est dû surtout à la propagande faite par le lieutenant Guieysse, aujourd'hui démissionnaire. Le général Galliéni l'a appuyée de sa grande autorité : il est un abstinent convaincu et déterminé, comme la plupart des généraux anglais qui ont fait

¹ Ne nous moquons pas trop de ce contre-sens. En avons-nous le droit, alors que nous avons établi notre Ecole militaire d'infanterie à Saint-Maixent, ville où tiennent également garnison deux bataillons du 114^e de ligne, mais où il n'y a pas de champ de tir. C'est à Parthenay qu'il leur faut se rendre pour se servir de leurs fusils.

campagne en pays chauds : les Wolseley, les Kitchener et autres. La réforme effectuée par le général de Gallifet n'a pas été sans soulever de très violentes protestations : on a parlé d'une grève des cantiniers. Ce serait le cas de voir s'il ne faudrait pas chasser une fois pour toutes ces industriels de la caserne, comme ont été chassés les vendeurs du temple. Ils s'y sont implantés sournoisement. Leur raison d'être initiale était le blanchissage du linge ; puis ils ont été les restaurateurs des sous-officiers ; ils ont fini par devenir les grands exploiteurs du soldat et ils s'enrichissent en spéculant sur ses vices qu'ils développent de leur mieux. Devenus de redoutables agents de démoralisation, ils méritent d'être expulsés ; il ne serait pas difficile de trouver, par l'établissement de casinos, gérés par les intéressés, un système qui serait à la fois aussi satisfaisant pour assurer la nourriture des sous-officiers et moins pernicieux pour la troupe.

Puisque nous en sommes au chapitre santé, signalons la loi du 21 avril qui élève à 1473 l'effectif du corps médical qui était normalement de 1400 (1404 au budget et 1398 à l'Annuaire), soit un médecin pour soigner 420 personnes. La proportion est retombée à un pour 400 (exactement 399). Mais en Autriche, elle est de un pour 280 ; en Autriche, de un pour 250.

La situation médicale des chevaux est plus égale, dit M. Pelletan, après avoir cité ces chiffres : il y a dans les trois pays un vétérinaire pour un chiffre variant de 280 à 330 chevaux. Si l'on compare ces nobles animaux à la troupe au point de vue de l'importance proportionnelle de leurs corps médicaux, on voit qu'en Autriche les hommes ont l'avantage, qu'en Allemagne il y a à peu près égalité, mais qu'en France la race chevaline est presque deux fois mieux traitée que l'espèce humaine.

— Le général de Gallifet a proposé la création d'un corps latéral d'officiers comptables recruté parmi les officiers de troupe qui, limitant leur ambition au grade de major, préféreront des fonctions sédentaires et des postes de tout repos à la vie active, à l'exercice et aux manœuvres. Cette séparation aboutissant à la spécialisation des administrateurs militaires semble devoir constituer un progrès notable, bien qu'un certain nombre d'objections assez fortes se présentent à l'esprit. Mais ce n'est ni le lieu ni le moment de les énoncer. Si le projet de loi provoque une discussion, nous reviendrons sur les arguments mis en avant.

Le Palais des armées de terre et de mer, à l'Exposition, n'était pas encore complètement installé à la fin du mois dernier. Il n'y en avait guère que la moitié qui fut visible, et encore y manquait-il bien des choses ; en particulier, je n'ai trouvé que très peu de notices à consulter, que très peu de personnes en état de me renseigner. Or, il va de soi que, ne voyant pas des armes ou des bouches à feu en action, on a absolument besoin de

savoir à quoi s'en tenir sur les expériences. Certes, les résultats de celles-ci sont mis sous nos yeux : plaques traversées par des obus, plastrons de cuirasses troués par les balles, tout cela on nous le montre en réalité ou par des simulacres ou en photographie. Mais d'abord il est probable qu'on nous cache tout ce qui n'est pas satisfaisant. Et puis on ne nous indique qu'en gros, alors que c'est par les détails qu'elles se différencient, les conditions dans lesquelles les expériences ont été faites. Voir un automobile au repos, un ballon en baudruche, pour en apprécier les mérites, c'est chercher à se rendre compte du talent d'un homme dont on voit le cadavre ou la statue. C'est à l'œuvre qu'on apprécie les gens et les choses.

La publicité faite dans les journaux politiques avait attiré mon attention sur l'exposition de la maison Vickers Sons et Maxim, qui est admirablement installée dans un pavillon à part. Malheureusement l'ingénieur que j'y ai trouvé ne m'a pas paru très au courant de tout et notamment des questions d'artillerie. Y a-t-il à s'en étonner, et peut-on exiger du même homme qu'il soit un polyglotte accompli pour répondre aux visiteurs de toutes les nationalités, en même temps qu'un technicien universel aussi versé dans l'étude des bouches à feu que dans la connaissance de la construction navale ?

On se heurte donc à bien des difficultés, lorsqu'on veut ne pas se borner aux apparences, pour tirer d'une visite à l'Exposition des enseignements professionnellement profitables. D'ailleurs, il s'en faut qu'on ait mis sous nos yeux les modèles les plus neufs. Si certains industriels nous montrent de l'inédit et de l'inexpérimenté (et ceci déjà enlève beaucoup de valeur à leurs exhibitions), par contre, on nous cache bien des inventions récentes qui ont fait leurs preuves¹. En résumé donc, la partie militaire de l'Exposition est peut-être ce qu'on voit de moins intéressant dans l'admirable accumulation d'œuvres humaines qui est entassée sur les bords de la Seine. Le Palais des armées de terre et de mer est assurément une belle construction, dont la porte centrale est d'une conception originale. Malheureusement, cette porte est masquée par les fermes de la passerelle qui y accède. A l'intérieur, j'ai regardé avec curiosité des mannequins à figures de cire, comme au Palais du Costume, chez Mme Tussaud et au musée Grévin : c'est la série des uniformes de l'armée prussienne pendant près d'un siècle (1750—1850). Très pittoresques, les groupes; très remarquables, les tenues. Autre curiosité : de vieux fers à cheval antédiluviens... ou presque; des « hipposandales » de la cavalerie romaine, et d'autres semelles métalliques plus ou moins bizarres. Voilà ce que le visiteur comprend sans explications... Et encore ! Oui : on voudrait savoir quelle preuve

¹ En particulier, j'ai vainement cherché l'automobile du commandant Renard, voiture dont la légèreté de l'accumulateur employé constitue, paraît-il, le principal mérite.

on a de l'authenticité de ces objets; comment est-on sûr que celui-ci provienne de la bataille de Crécy et que cet autre soit contemporain de la conquête des Gaules? Quand c'est l'administration militaire qui s'en porte garante, quand c'est l'Ecole nationale de maréchalerie de Saumur qui nous indique l'origine des ferrures « historiques » qu'elle a mises dans ces vitrines, nous pouvons admettre qu'elle s'est renseignée auprès des érudits officiels et qu'elle ne cherche pas à nous tromper. Nous nous sentons moins en sécurité avec une maison de commerce dont c'est presque le devoir d'essayer de nous « mettre dedans ». Elle a beau jeu à nous dire qu'elle obtient telle vitesse initiale et que les empreintes qu'elle nous montre sur ses blindages ont été obtenus à telle ou telle distance. Peut-être est-ce à tort, quoi qu'il en soit, j'ai de la méfiance, et je veux contrôler avant de me prononcer. Ne vous étonnez donc pas si, cette fois encore, je me dérobe à l'obligation de vous parler de l'Exposition, quoique ce soit le grand événement du jour.

Un mot cependant sur les conférences que M. Jean de Bloch y a faites.

Vous savez que M. Jean de Bloch est l'auteur du volumineux ouvrage sur (ou plutôt contre) la guerre future dont je vous parlais le mois dernier, et qui est à la fois une sorte de grande encyclopédie militaire et un plaidoyer en faveur de la paix. M. Jean de Bloch est un haut personnage de Russie, qui s'est enrichi en enrichissant l'Etat par la direction qu'il a donnée à la gestion des lignes de chemin de fer. Il passe pour un administrateur extrêmement avisé et un financier hors ligne. Arrivé à un âge avancé, mais toujours actif d'esprit et de corps, il a mis sa fortune, son intelligence, sa vigueur, au service de la cause du désarmement et de l'arbitrage. On le considère comme un des promoteurs de la conférence de La Haye, ce qui n'aurait rien d'étonnant, car il est un conseiller très écouté du tsar. En tous cas, il ne néglige aucune occasion de répandre ses idées: par la plume et par la parole, il lutte pour la paix, car ce pacifique est un combatif. Il hait la guerre. Il la hait au point de mettre sur son compte des crimes dont elle semble être assez innocente. Ainsi il paraît que, lors de la prochaine campagne, nous sommes condamnés à mourir de faim ou à devenir végétariens. La statistique nous apprend, en effet, que les bouchers et les boulangers sont, en général, jeunes. Ils ont l'âge de servir. La mobilisation les appellera donc sous les drapeaux, et il ne restera presque personne pour pétrir la farine ou débiter le bétail dans les abattoirs. Cette perspective est évoquée pour faire prendre la guerre en horreur aux panivores et carnivores que nous sommes. M. de Bloch a heureusement d'autres arguments encore à faire valoir, d'ordre moins sentimental. Son ouvrage est rempli de graphiques très curieux qui mettent en évidence les inconvénients de la guerre. Ces graphiques, il songe à les exposer, afin de parler aux yeux des promeneurs. En attendant, il les a commentés dans des causeries qu'il a faites sous les auspices de l'œuvre des *Confé-*

rences internationales sur l'Exposition, imaginée par M. Geddes, l'ardent promoteur de tant d'entreprises remarquables.

Avant de quitter le Palais des armées de terre et de mer, un mot au sujet des « classes » qui le composent et dont voici le détail :

116. Armement et matériel de l'artillerie. — 117. Génie militaire et services y ressortissant. — 118. Génie maritime ; travaux hydrauliques ; torpilles. — 119. Cartographie ; hydrographie ; instruments divers. — 120. Services administratifs. — 121. Hygiène et matériel sanitaires.

N'êtes-vous pas frappés de voir qu'il n'est question ici que de matériel ? Ni l'instruction, ni l'éducation n'ont place dans l'énumération que je viens de reproduire. Les sociétés de tir ne rentrent sous aucune rubrique ; la librairie militaire, non plus. C'est donc artificiellement, en quelque sorte, qu'il a fallu rattacher les publications concernant l'armée à la classe 119 ! Au surplus, le jury de cette classe comprend, en tout et pour tout, un officier du génie et deux imprimeurs-libraires-éditeurs dont on est amené à se demander quelle peut bien être la compétence en matière d'hydrographie et en fait de télémètres ou de hausses surélevées, d'alidades ou de grues. Mystère !

* * *

— Liquidons quelques documents ministériels signés par le général de Gallifet.

Et, d'abord, une circulaire qui a pour objet le développement à donner au jeu de la guerre. Parfait ! Mais je voudrais bien qu'on enseignât qu'il y a des façons très différentes d'y jouer, selon l'arme des partners. On en fait exclusivement un moyen d'instruction pour l'état-major. Le commandement des grandes unités peut s'y apprendre. Mais certains officiers ont à pratiquer la tactique de détail et non la grande tactique ; on ne les y prépare pas assez et on ignore trop que le *Kriegsspiel* peut les y préparer, à condition qu'on prenne certaines précautions. Je sais que, personnellement, le général André voit d'un bon œil ces exercices de détail sur la carte, auxquels le colonel Percin a consacré un très intéressant passage (pages 40 et suivantes) de sa *Répartition du feu de l'artillerie*.

— On fait faire toutes les semaines une heure d'équitation aux officiers non montés, mais qui sont appelés à recevoir une monture ultérieurement : par exemple, aux lieutenants d'infanterie qui en reçoivent une lorsqu'ils sont nommés capitaines. Pendant les repos de la séance d'équitation, et au besoin dans des conférences spéciales, on leur parlera dorénavant des soins à donner aux chevaux, de façon à faire durer ceux-ci longtemps, à ne pas les tarer prématurément. Parfait ! Mais arrivera-t-on à ce résultat avec des instructions qui, mises bout à bout, feront tout au plus deux heures ou trois, en une année ? Et l'idée, qui est excellente, ne tournera-t-elle pas à n'être qu'un à peu près ?

— Autre circulaire : celle-là confidentielle. Non content d'avoir fixé une limite d'âge inférieure pour l'admission à l'Ecole de guerre, le ministre recommande aux chefs de corps de ne pas laisser se présenter des officiers trop jeunes et encore inexpérimentés. Il se réserve de prononcer sur les cas douteux. Parfait encore ! Il faut avoir acquis des titres aux situations élevées auxquelles l'Ecole de guerre donne accès. Mais il y a des gens pour dire que la mesure qui vient d'être prise ouvre une porte de plus à l'arbitraire. Déjà, la fameuse « cote d'amour » permettait d'éliminer ou de relever qui on voulait. Chacun sait que beaucoup de candidats, très dignes d'être reçus, sont écartés pour des raisons de naissance ou autres. Les examens oraux et les épreuves écrites n'ont qu'une part restreinte dans le succès final : *Nasus mihi displicuit tuus*, dit-on aux officiers de valeur qu'on veut évincer.

* * *

Je dois aller en avant-poste avec ma section. Comment l'établir ? Sous ce titre un peu long, mais original et fort clair, le général Pierron, un de nos plus éminents écrivains militaires, un des membres de notre Conseil supérieur de la guerre, ne dédaigne pas de rabaisser ses plumes blanches et ses trois étoiles au niveau du modeste galon de sous-lieutenant. Je louais naguère le général Fay d'avoir écrit une étude du genre de celles qu'on donne à faire aux élèves de l'Ecole de guerre. Il est bon, disais-je, que les grands chefs tracent des modèles aux officiers les plus subalternes. Get éloge, je n'hésite pas à l'appliquer à l'auteur de la mince plaquette (20 pages) dont la maison Chapelot vient de publier la seconde édition revue et... et augmentée ! (Que devait-elle bien être avant cette augmentation ?)

Du même éditeur, une bonne traduction, par le capitaine Bégouën, d'une étude du colonel comte Yorck de Wartenburg sur *La pénétration Russe en Asie*, étude historique qui peut être considérée comme servant de préface au livre de M. V.-T. Lebedev (*Vers l'Inde*), dont j'ai parlé dans ma chronique d'avril.

De la même maison encore, la traduction, assez bien faite¹, de *La patrouille d'artillerie*, du lieutenant-colonel Rüder.

Voici comment l'auteur définit l'objet de son travail :

D'après les instructions en usage (en Allemagne), c'est la cavalerie qui éclaire le terrain pour le compte du commandant des troupes, et le règlement de l'artillerie de campagne spécifie même que la reconnaissance de l'ennemi, au début de l'action, est l'affaire des autres armes. Et pourtant ce règlement confie à l'artillerie le soin de reconnaître les buts qu'elle a à battre. — Pourquoi donc attendre que l'ennemi se soit changé en *but* ? Pourquoi ne pas le rechercher immédiatement, avant qu'il ait pris position et soit devenu un objectif

¹ J'y signalerai quelques petites négligences : par exemple, dire (page 14) que l'artillerie est engagée *prématurément* n'équivaut pas à dire qu'elle l'est *de bonne heure*.

difficilement visible ? L'artillerie peut s'acquitter de cette mission ; elle doit pouvoir la remplir, si elle ne veut pas perdre des chances de succès de premier ordre... Le but de cet ouvrage est de prouver qu'elle possède les moyens nécessaires et d'exposer comment elle pourra en tirer parti.

Je ne saurais trop dire combien la lecture de cette brochure m'a fait de plaisir : j'y ai trouvé, sur la reconnaissance du terrain sur la surveillance de l'ennemi, sur l'observation du tir, une foule d'idées justes et dont l'application est particulièrement opportune, avec le nouveau matériel. Déjà l'artillerie française s'en est occupée. Sur certains points, même, elle a pris de l'avance. L'organisation des éclaireurs de terrain, chez nous, est réglementée. Des propositions très remarquables ont été présentées (notamment dans les articles que le capitaine Morelle, aujourd'hui major, a fait paraître dans la *Revue d'artillerie*) pour l'exécution systématique et rationnelle des croquis¹ dont parle le colonel Rüder (page 73 de la traduction). Nos ministres ne cessent de recommander les exercices préparatoires, les manœuvres sur la carte et en plein air. Malgré tout, j'estime que les officiers de l'arme ont beaucoup à prendre dans cette étude. Elle est pleine de bons conseils, qui dénotent une pratique continue, une expérience personnelle du sujet, ce qui vaut mieux que des vues purement théoriques.

Et puisque j'en suis à parler des exercices sur le terrain, j'engage les officiers qui ne connaissent pas la tentative effectuée dans ce sens par le général Langlois, actuellement directeur de l'Ecole de guerre², à lire sa *Manœuvre d'un détachement de toutes armes avec feux réels* (Paris, L. Baudoin, 1897). Et pourtant je considère le résultat obtenu comme n'étant guère en rapport avec la grandeur de l'effort accompli. On demande des populations un sacrifice notable, puisqu'on foule aux pieds leurs récoltes ; on court le risque de graves accidents, et, à ce prix, on ne réalise que des à peu près : malgré les obus qu'il y a dans les canons, et peut-être même à cause d'eux, on est obligé de subir des conventions que le général ne peut s'empêcher d'avouer. Il reconnaît (page 16) qu'il a dû pallier, au moyen d'un système de bulletins tenus avec soin, « l'invraisemblance inévitable » des dispositions adoptées. Il reconnaît aussi qu'il y a une « limite imposée par les conditions de sécurité ». Une autre limite que la sécurité impose et dont il ne parle pas : c'est celle des effectifs. Or, je considère comme fâcheux de faire exécuter une opération de guerre par

¹ On en trouvera des spécimens très réussis de ces dessins rapides dans la brochure du colonel Percin, dont j'ai parlé tout à l'heure à plusieurs reprises.

² On assure que cet éminent officier, dont on connaît les beaux travaux, et qui joint à ses qualités militaires un caractère sûr, qui n'est pas seulement un théoricien distingué, mais un esprit large, libéral, ouvert aux principes démocratiques, on assure, dis-je, qu'il ne tardera pas à être appelé à une situation encore plus haute où ces principes sont, aujourd'hui surtout, particulièrement nécessaires.

un « détachement » composé d'un régiment d'infanterie, d'un escadron de cavalerie et d'une batterie d'artillerie. Rien ne risque davantage de fausser l'optique du commandement.

Je vous ai parlé, le mois dernier, du *Bonaparte en Italie* de M. Félix Bouvier. Je vous demande la permission d'y revenir brièvement. D'abord, parce qu'il me semble qu'on ne lui rend pas justice. La presse, si élogieuse pour les écrits de M. Henry Houssaye, garde le silence sur cette œuvre qui fait pendant au « 1814 » et au « 1815 », et qui me semble leur être, à beaucoup d'égards, très supérieure¹. Si le déclin du maître est émouvant, l'histoire de ses débuts n'est pas moins troublante et passionnante. Aussi ai-je repris avec ardeur la lecture approfondie de ce gros volume, et c'est ainsi que j'y ai trouvé un passage qui m'amène à y revenir, parce que je pense que vous y prendrez quelque intérêt.

Vous savez que, à la veille de Montenotte, les Autrichiens attaquèrent la redoute centrale de Monte-Legino (11 avril 1796). Les défenseurs de cet ouvrage se couvrirent de gloire en résistant à des assauts furieux. Or, le mérite de la résistance est communément attribuée à Rampon, qui reçut pour récompense le grade de général de brigade. L'histoire a recueilli son nom, et la peinture, l'imagerie, ont fixé et popularisé la légende qui s'y attache. La vérité, d'après M. Félix Bouvier (pages 229 et 230), est que la position fut défendue, sans conteste, par « un vieil et brave officier d'origine suisse, Fornésy², qui fit son devoir simplement et modestement, n'imaginant pas, dans sa candeur de vieux soldat, qu'il y eût lieu d'exalter si haut ce qu'il considérait comme tout naturel, et ne sachant ni se faire valoir, ni tirer profit de ses exploits... Il importe de rétablir la vérité... Bien rares sont les historiens qui ont rendu justice à Fornésy... Jomini, si bien informé, si équitable d'ordinaire, ne parle que de Rampon, sans prononcer le nom de Fornésy, son compatriote cependant, Suisse et du canton de Vaud³, auquel il aurait dû se plaire à rendre justice ; mais il n'a pas connu sans doute, au moment où il écrivait, les documents officiels. Son mutisme est imité par X.-B. Saintine, par *Victoires et conquêtes*, etc. »

¹ L'Académie française, à la vérité, vient de lui décerner un de ses prix.

² On trouvera à la page 356 un autre épisode qui fait le plus grand honneur à la 2^e compagnie du régiment suisse du Christ, capitaine Paul Schreiber. Mais, cette fois, c'est dans le camp opposé.

³ A Orbe.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre et le budget de la marine. — Canons à tir rapide. — Pistolets automatiques. — Ecoles d'équitation.

Après un intervalle de six mois les Délégations se sont réunies en mai à Budapest. Elles ont pour tâche de préaviser sur les dépenses communes des deux parties de la monarchie en 1901 et d'arrêter les recettes nécessaires aux ministères communs (affaires étrangères, guerre, finances).

Ces travaux ont un intérêt spécial pour les milieux militaires, parce qu'ils fournissent un tableau du développement de l'armée et des innovations introduites dont la répercussion atteint le budget.

Le budget militaire pour 1901 s'élève au total à 303 318 481 couronnes, soit, dépenses ordinaires 278 649 983 »
dépenses extraordinaires 25 168 528 »

Pour la marine :

Dépenses ordinaires	28 741 660 couronnes.
» extraordinaires	<u>14 969 160</u> »
	Total 43 710 820 »

L'ensemble des dépenses militaires s'élève donc en

1901 à	347 529 301 couronnes,
En 1900, elles étaient de	<u>331 625 982</u> »
	Augmentation 75 903 319 »

Les recettes se sont élevées

en 1901 à	5 410 781 couronnes,
en 1900 à	<u>8 900 778</u> »
	Diminution 3 489 997 »

Les chiffres nets de dépenses sont dès lors les suivants :

1901	342 118 520 couronnes,
1900	<u>322 725 204</u> »
	Augmentation 19 393 316 »

On voit de suite, par cette petite différence des chiffres, qu'il n'est pas question dans le budget de réformes profondes ou d'innovations importantes. Depuis 1894, notre état militaire est dans une période d'accalmie. Elle ne sera pas rompue actuellement.

Peut-être cependant l'organisation d'un nouveau détachement du train à Marburg (Steiermark), et celle prévue, pour le cas de guerre, de trois nouveaux escadrons du train, doivent-elles être considérées comme une mesure préliminaire de la formation depuis longtemps attendue d'un nouveau corps d'armée (le 16^e). Mais les deux parlements devront d'abord

voter l'augmentation du contingent de recrutement. Or, la question n'a pas encore été abordée le moins du monde.

Rien n'est prévu non plus, dans le budget de 1901, pour l'augmentation et le nouvel armement de l'artillerie de campagne. Toutefois, l'élévation à 1 500 000 couronnes du poste « essais d'artillerie » habituellement prévu à 80 000 est significative. Elle prouve que les expériences d'un nouveau système de canon de campagne et de montagne seront poursuivies, plus en grand, et qu'un matériel d'essais sera probablement remis aux mains de la troupe elle-même à l'occasion des manœuvres en Galicie.

La presse quotidienne a informé que le 8 mai avaient eu lieu des expériences de canons à tir rapide sur le polygone de Vienne-Neustadt. Ces essais ont eu lieu en présence d'une grande commission militaire. Y ont assisté également le ministre impérial de la guerre, le Chef de l'Etat-major général et l'Inspecteur général de l'artillerie.

La presse a même déclaré que le ministre de la guerre avait exposé confidentiellement au sein de la délégation hongroise que les essais n'avaient pas encore permis de déterminer le choix du matériel ; on ne sait s'il vaut mieux employer pour la construction de la bouche à feu le bronze-acier, ou l'acier fondu. Dans tous les cas, les frais de rénovation s'élèveront de 120 à 150 millions de couronnes à répartir en plusieurs annuités.

Comme le prix de revient de la bouche à feu est du quart de celui de la pièce complètement équipée, l'industrie des deux fractions de la monarchie trouvera dans cette transformation une occupation rémunératrice, même si les canons de bronze-acier sortent de la fabrique de matériel d'artillerie de Vienne.

Les études les plus avancées sont celles auxquelles donne lieu le canon de montagne. Une batterie d'essai sera prochainement remise à une division d'artillerie de montagne pour l'expérimenter.

Avant toute décision au sujet du canon de campagne et de l'obusier de campagne, des essais comparatifs seront faits entre les divers modèles indigènes et ceux présentés par les maisons de construction étrangères.

Parallèlement à la question des canons à tir rapide, celle des armes à feu portatives automatiques attire l'attention. Un crédit a été introduit au budget extraordinaire pour les essais nécessaires. Quoique le revolver de 8 mm, système Gauer, a été étendu à l'armement des officiers d'infanterie, on admet que les essais de pistolets à répétition conduiront prochainement à l'adoption d'un modèle de ce genre. Ce sera un incontestable progrès.

L'instruction des armes et services spéciaux reçoit de nouveau des encouragements particuliers. Partout les crédits sont augmentés ; un cours de médecine militaire pour 60 aspirants sera organisé à l'hôpital de garnison n° 1 à Vienne, et le cours d'ingénieurs, constructeurs militaires à l'Ecole

technique militaire à Vienne est porté de un an à deux ans. Des modifications de moindre importance concernent l'emploi des moteurs dans les chemins de fer de fortification, des essais pour l'adoption d'un nouveau générateur du gaz pour le gonflement des ballons captifs, un nouvel appareil optique pour l'artillerie, l'acquisition de vélocipèdes, l'éclairage électrique dans les places fortifiées, etc., etc. 150 000 couronnes sont prévues pour le remplacement des vieilles fusées d'obus des canons de forteresse; 48 000 couronnes pour continuer l'acquisition du matériel de ponts en fer (système Kohn).

La plus grosse part des crédits sont destinés aux fortifications, 2 millions de couronnes; à des places d'armes, 1,1 million, et à des champs de tir d'instruction, 1 million.

Le budget de la marine ne comporte également qu'une légère augmentation de 2 965 610 couronnes des dépenses ordinaires, et une augmentation de 1 058 710 couronnes des dépenses extraordinaires. Malheureusement, il se meut encore dans les limites étroites du maintien de nos effectifs.

A côté d'une légère augmentation de l'état des officiers et des employés, les crédits nécessaires viennent d'être accordés pour des transformations navales. Les dépenses pour constructions de transports de charbon avec moteurs électriques, ont été inscrites au budget.

Un nouveau vaisseau rapide déplaçant 10 000 tonnes coûtera $16 \frac{1}{2}$ millions de couronnes; un premier crédit de 1,2 millions est demandé. Le vaisseau (cuirassé A) remplacera la vieille frégate *London*, hors d'usage.

Quoique l'on reconnaissse généralement, le gouvernement aussi bien que les représentants de la nation, que la transformation de notre marine de guerre est d'une pressante nécessité pour le développement de notre commerce maritime et pour le maintien de notre position de grande puissance, notre budget de la marine reste, cette fois encore, — par suite de notre situation financière — dans des circonstances frappantes d'infériorité, en regard de celui de la marine de guerre des autres grands Etats

— Le *Journal officiel* du 25 avril a publié le décret organisant l'Ecole militaire d'équitation à Vienne, et l'Ecole militaire d'équitation et de conduite de Schlosshof près Marchegg, deux instituts destinés à développer l'art équestre et à former les maîtres d'équitation de la cavalerie, de l'artillerie et du train.

L'Ecole d'équitation de Vienne existe depuis plusieurs années et appartient aux institutions les plus appréciées de notre état militaire. Les prescriptions nouvelles ont trait seulement à la création de l'Ecole sœur de Schlosshof destinée à l'enseignement de l'équitation et de la conduite des seuls officiers de l'artillerie et du train.

Les élèves de l'Ecole d'équitation de Vienne sont des officiers subal-

ternes de cavalerie, 50 au maximum; à Schlosshof, ce sont 28 officiers d'artillerie et 6 officiers du train. Le cours dure 10 mois, du 15 avril au 15 juin de l'année suivante. Les officiers qui témoignent d'une aptitude spéciale (17 au plus à Schlosshof) participent à un deuxième cours. A la suite de cette instruction, il est possible de présenter pour l'Ecole d'équitation de la Cour, des officiers ayant reçu comme cavaliers une excellente éducation.

CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

La politique du tsar. — Les lois d'avancement. — Le centenaire de la mort de Souwaroff. — Les Finlandais et le général Bobrikof.

La visite de la Famille Impériale dans notre ville de Moscou durant la semaine de Pâques, visite à laquelle on prêtait une importance politique des plus graves, s'est passée le plus tranquillement possible. Le tsar avait ostensiblement laissé à Pétersbourg tous les personnages dont la présence aurait pu donner un cachet politique à sa visite et c'est pour ainsi dire en famille et comme pèlerin qu'il a visité notre ville, la « sainte mère » de la « sainte Russie ».

En dépit de toutes les prédictions, en dépit de l'attente universelle, aucun manifeste politique n'a paru, ni en faveur des Boers ni contre la Turquie. Il ne faudrait pas pour cela croire que le tsar ne ressente pas de profondes sympathies envers les braves petits peuples qui, dans l'Afrique du Sud, luttent, sans perdre courage, contre les appétits démesurés de John Bull. De même que la Russie entière, Nicolas II ne demanderait pas mieux que de leur tendre une main secourable, mais l'instigateur de la conférence de La Haye ne peut ni ne veut allumer le flambeau de la guerre et être le premier à déroger aux principes de paix universelle qu'il a proclamés en face du monde entier.

C'est là aussi la cause de la délicatesse, du tact infini qui a caractérisé durant cette guerre néfaste toute la politique impériale envers l'Angleterre. Il est évident qu'un signe du tsar aurait suffi pour faire tomber dans les mains de la Russie non seulement Hérat et le nord de l'Afghanistan, mais aussi la Perse, le Thibet et quelle autre partie que ce soit de l'Asie; l'Angleterre n'aurait pu empêcher un arrondissement de l'empire des Tsars.

Ce signe, ce consentement du tsar, on a tout fait pour le lui arracher; le ministre de la guerre, celui des affaires étrangères, les généraux, les grands-duc, la presse et l'opinion publique, tous ont imploré le tsar de profiter de l'excellente occasion. Nicolas II est resté inébranlable et l'Angleterre a pu parachever ses desseins, grâce seulement à cette pitié impériale pour les souffrances, bien plus terribles que celles de la guerre sud-africaine, qu'auraient entraîné la grande guerre européenne que n'au-

rait pas manqué de déchaîner une politique plus « anglaise » de la Russie.

C'est vers les questions intérieures qu'est surtout dirigée l'attention de Nicolas II. Dans ma dernière lettre, je vous parlais des mesures prises en vue d'élever le niveau intellectuel du corps des officiers, la réforme des écoles militaires. Une réforme d'une importance encore plus grande vient d'être ordonnée. A l'occasion de son jour de naissance, le 19 mai, l'empereur a signé un décret qui modifie considérablement l'avancement dans les grades inférieurs et qui entraîne une amélioration des plus sensibles de la position économique des officiers subalternes.

Jusqu'à présent il existait en Russie trois méthodes d'avancement : 1^o avancement à date fixe après un certain nombre d'années de service ; 2^o avancement en vacances ; 3^o avancement au choix.

Tout sous-lieutenant était promu lieutenant au bout de quatre ans de service dans son grade. Une fois lieutenant, on n'était promu capitaine en second que lorsque s'ouvrait une vacance (exception faite bien entendu des cas exceptionnels, guerres, services extraordinaires, etc.). De capitaine en second à capitaine, c'était la même chose. Enfin de capitaine à lieutenant-colonel, l'avancement a lieu moitié en vacances, moitié au choix. De même de lieutenant-colonel à colonel. A partir du grade de colonel, l'avancement n'a lieu qu'au choix.

Ce système présentait de graves inconvénients. Arrivés au grade de lieutenant, toujours très encombré, les officiers devaient attendre souvent très longtemps leur tour de promotion au grade de capitaine en second. On n'était, en effet, promu que dans son propre régiment et les places étaient rares, quatre chefs de compagnie par bataillon dont deux capitaines et deux capitaines en second. J'ai connu un lieutenant qui, au bout de *dix-huit* (18) ans de service, ne voyant pas approcher son heure de passer capitaine, prit congé.

De tels cas sont exceptionnels, mais très généralement le stage dans le grade de lieutenant durait de huit à douze ans, souvent même plus. Or la paye d'un lieutenant russe n'est guère abondante ; impossible sans fortune personnelle de songer, par exemple, à se marier. L'augmentation générale du traitement des officiers subalternes décidée l'année dernière n'améliora que bien faiblement cet état de choses. Les officiers perdaient courage et quittaient l'armée. La nouvelle loi vient de changer fondamentalement cette position peu enviable. Voici en quoi elle consiste :

Le grade de capitaine (en premier) est réservé uniquement aux emplois de chefs de compagnie (ou d'escadron). Tout officier a droit, jusque et y compris le grade de capitaine en second, à être promu au grade supérieur au bout de quatre ans de service. Dorénavant tout sous-lieutenant devient lieutenant au bout de quatre ans, tout lieutenant passe capitaine en second au bout de quatre ans, et tout capitaine en second est promu capitaine aussi au bout de quatre ans, à la condition qu'une vacance de chef de compagnie lui soit offerte. Somme toute, la loi comporte cet avan-

tage considérable que la période souvent si longue d'attente de dernier grade à terme fixe au premier grade en vacances est avancée du grade de lieutenant fort mal rétribué à celui de capitaine en second relativement bien rétribué. De plus, ceux que désespère un avancement par trop lent, auront ainsi après huit ans de service le droit à la retraite de capitaine en second, tandis que le lieutenant de dix-huit ans cité plus haut ne reçut au bout de vingt-quatre ans de service (il avait servi deux ans comme soldat et quatre comme sous-lieutenant) que la pension de lieutenant.

Vous voyez donc que la loi en question marque un progrès des plus considérables au point de vue de la position économique des officiers subalternes. Attendue depuis longtemps, espérée par tous, cette loi a causé un contentement des plus vifs et entraînera sans aucun doute une augmentation du nombre des jeunes gens qui se vouent à la carrière des armes. La statistique des dernières années indique en effet une diminution du nombre des candidats aux écoles militaires, diminution due principalement à la position économique peu enviable des officiers subalternes, mais singulièrement dangereuse pour une armée dont l'effectif augmente de jour en jour. Le ministre de la guerre, le général Kouropatkine, a compris la vraie cause de cette diminution et il faut avouer que c'est avec une énergie admirable que le gouvernement russe a travaillé à améliorer la position des officiers. Les lois émanées l'année dernière auront pour effet non seulement un rajeunissement général du corps des officiers, mais aussi une amélioration économique considérable de leur existence. La loi du 19 mai est le couronnement de cette grande réforme et à l'heure qu'il est, la Russie est incontestablement un des pays de l'Europe où la position de l'officier est la mieux assurée et la plus favorable.

Cette même date du 19 mai 1900, qui marque ainsi une ère nouvelle pour l'officier russe, a de plus une importance historique. Elle est le centenaire de la mort du plus grand des généraux russes, Souvaroff.

C'est, en effet, le 19 mai 1800 que mourut ce général aussi remarquable par ses talents militaires que par ses excentricités, et à qui la patrie reconnaissante décerna le titre de prince d'Italie et de comte du Rymnik, en souvenir des deux plus beaux faits d'armes du célèbre maréchal. Le centenaire de Souvaroff a été célébré comme une fête nationale. Il n'est bourgade dans tout le vaste empire des tsars où l'on n'ait d'une manière quelconque manifesté en l'honneur de l'illustre homme de guerre, personification de la victoire de l'aigle à deux têtes. Pendant une semaine, on n'a parlé en Russie que de Souvaroff, de ses campagnes, surtout de celles d'Italie et du Gothard, de ses victoires, de ses excentricités et de ses disgrâces. Pour perpétuer le souvenir du grand homme, l'empereur a conféré au 63^e régiment Souzdal d'infanterie le titre de « 63^e régiment Souzdal d'infanterie du prince d'Italie, comte du Rymnik, Souvaroff ». Un des régiments des cosaques du Don prendra aussi le nom du célèbre maréchal ;

le fort de Wawre du camp retranché de Varsovie se nommera désormais fort Souvaroff, et le corps des cadets de Varsovie « corps Souvaroff », titre auquel on ajoutera en outre dix places gratuites pour fils d'officiers. Les bénéficiaires porteront le titre de stipendiaires de Souvaroff.

— Les nominations et promotions à l'occasion du jour de naissance de l'empereur n'ont, cette fois-ci, rien de bien remarquable. Le général Bobrikoff, le tyran de la Finlande, dont le nom s'est acquis une réputation aussi peu flatteuse qu'européenne, a été nommé membre du Conseil suprême de l'Empire. Je ne suis guère au courant des affaires des Finlandais, mais cette nomination ne présage, à mon avis, rien de bon pour eux. Dans ma lettre de février, j'ai déjà eu l'occasion de vous parler des Finlandais. Du reste, leur cause est probablement mieux connue chez vous qu'ici à l'ombre du Kremlin. Vous savez que cette nation énergique, honnête et industrieuse, qui est incontestablement la plus avancée tant au point de vue intellectuel qu'à celui du progrès économique et matériel de tous les peuples qui forment le vaste empire de Russie, vivait, sous l'égide d'une antique constitution, d'une vie laborieuse et tranquille sur les confins nord-ouest de l'empire. Vous savez que l'inique clique qui gouverne en maître le trop célèbre procureur du Saint Synode Pobiedonostself réussit, à force de mensonges et de falsifications, à représenter les Finlandais comme d'abominables séparatistes qu'il fallait à tout prix soumettre. Vous savez qu'on chargea de cette triste besogne le triste Bobrikoff et que le régime qu'introduisit ce satrape en Finlande éveilla l'indignation universelle du monde civilisé. Vous savez qu'on essaya d'imposer à ce peuple, dont la fidélité aux tsars ne s'est jamais démentie et dont le sang a coulé partout où l'aigle à deux têtes a combattu, une loi militaire absolument incompatible avec leur constitution et leurs moyens et que la Diète de Finlande refusa d'accepter.

Ceci se passait l'année dernière ; depuis lors une période de calme relatif paraissait avoir été inaugurée au grand contentement des amis de la Finlande, parmi lesquels on peut ranger la plus grande partie des classes réellement cultivées même en Russie, même ici à Moscou. Le bruit avait même couru que le Conseil suprême de l'Empire avait renvoyé pour un an l'étude de la loi militaire proposée. Je crains que la nomination de Bobrikoff ne vienne changer l'aspect des choses. Cet homme est capable de tout comme seul un parvenu sans mérite peut l'être.

Pour terminer, deux mots au sujet de la marine. Le 24 mai, on lancera à St-Pétersbourg deux des plus beaux nouveaux navires de la flotte russe : le croiseur de premier rang *Avrora*, et le cuirassé de haute mer *Pobiéda* (victoire). Ce même jour, on posera la quille de deux nouveaux cuirassés : le *Borodino* et l'*Imperator Alexandre III*.